



Colloque national *Petite enfance Grands projets, levier de développement des territoires et de l'accueil*
(Programme Apemac – 9 octobre 2013)

Conférence introductive d'Olivier David,
Géographe, enseignant chercheur, Université Rennes 2

La Petite Enfance, un enjeu politique, un pari pour l'avenir des territoires

La réflexion que je vous propose aujourd'hui explore les liens existants entre la mise en œuvre de politiques locales en faveur de la petite enfance et le développement territorial.

Ce lien n'est pas forcément des plus évidents à expliciter et à démontrer. Pourtant, cette articulation a toujours constitué le cœur de mes réflexions dans mes différents travaux de recherche, persuadé que la prise en charge des jeunes enfants était facteur de bien-être, de développement et d'attractivité pour les populations et leurs territoires.

En effet, les politiques de développement territorial répondent très clairement à un objectif d'amélioration des conditions d'existence des sociétés. Je reprendrai volontiers à mon compte une citation de Bernard Pecqueur¹, qui affirme que « *l'une des caractéristiques principales du développement territorial est en effet de considérer les populations comme un atout et non un obstacle* ». Je trouve cette posture déterminante pour que les programmes d'aménagement et de développement des territoires, quels qu'ils soient, prennent en compte réellement la vie quotidienne des populations.

C'est une condition indispensable à la promotion d'un réel développement humain et durable, capable d'assurer une plus grande cohésion sociale tout en réduisant les inégalités et les différentes formes d'exclusion. De fait, les politiques territoriales doivent s'intéresser à des champs aussi diversifiés que l'éducation, que l'emploi, le logement, l'habitat, que l'accompagnement social et familial... et je pourrai poursuivre cette liste longtemps.

Pour aborder cette relation entre petite enfance et développement des territoires, il convient tout d'abord de faire un petit détour par les définitions :

- **La petite enfance est sans doute l'un des âges de la vie qui pose le moins de problème de définition.** Il est borné par des seuils statistiques clairs, à commencer par la naissance, jusqu'aux cinq ans révolus. En effet, dans notre pays, le sixième anniversaire coïncide très fréquemment avec l'âge de la scolarité obligatoire. Dans ce cadre, **la petite enfance constitue clairement un groupe d'âge étroitement lié à celui des adultes.** L'enfant dépend de la situation de ses parents (sociale, professionnelle, culturelle, résidentielle...) et plus largement de sa famille, cette réalité renvoyant plus concrètement à la question de sa prise en charge.

- **La notion de développement territorial est plus complexe. Elle renvoie avant tout à une dynamique endogène, portée par les acteurs locaux eux-mêmes,** dans le cadre d'un projet de territoire. Cette démarche nécessite une stratégie volontaire et réfléchie, s'appuyant sur les initiatives déployées par les acteurs locaux et par l'ensemble du tissu social. Elle implique également une articulation avec les politiques publiques, notamment celles mises en œuvre par l'Etat ou les autres collectivités territoriales.

Le développement d'un territoire suppose donc des formes de coordination et de dialogue entre les différents acteurs, afin de construire un projet partagé et adapté aux caractéristiques locales.

Tout cela ne peut être envisagé sans référence au contexte national dans lequel nous portons notre analyse, en l'occurrence celui de la France. En effet, il convient de rappeler d'emblée que les pouvoirs publics portent une politique « petite enfance » soutenue depuis plusieurs

décennies, indépendamment des alternances politiques et même si les priorités ont pu varier dans le temps.

L'encouragement continu au développement de places d'accueil supplémentaires traduit un premier objectif : **répondre au besoin de garde des familles pendant leur activité professionnelle**, notamment dans un pays où le taux d'emploi des femmes est élevé.

Cette politique a porté ses fruits, si l'on en juge par l'évolution du nombre de structures et de places d'accueil, et certains y voient une raison explicative des taux élevés de fécondité de la France à l'échelle européenne. Cette priorité vient d'être réaffirmée dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie la branche Famille de la Sécurité Sociale et l'État.

Le soutien à l'offre d'accueil des jeunes enfants y occupe une place symbolique puisque c'est le premier axe thématique. Mais, il faut noter une évolution sensible dans la formulation de l'objectif poursuivi, qui croise pleinement nos réflexions, puisqu'il est prévu de lutter,

entre autres, contre les inégalités territoriales, avec la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage. Cette volonté concrétise particulièrement bien l'intérêt de croiser les politiques publiques avec les dynamiques des territoires, en tant que lieux de vie des populations.

Pour construire ce propos, j'ai donc choisi d'explorer trois questionnements complémentaires.

Dans un premier temps, il me semble nécessaire de poursuivre l'exploration des liens qui existent entre la mise en œuvre de politiques « petite enfance » et le développement des territoires. La montée en charge de cette thématique dans les politiques locales traduit un processus de mobilisation des acteurs locaux, lui-même porteur de dynamisme à l'échelle des territoires. C'est ce que nous observerons dans un deuxième temps. Enfin, nous terminerons notre réflexion sur les politiques locales en faveur de la petite enfance, les conditions de leur mise en œuvre et leur plus-value dans les dynamiques territoriales.

1. Petite enfance et développement territorial

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la petite enfance mobilise de plus en plus les élus locaux qui, dans leurs discours, valorisent fréquemment le potentiel que représentent ces classes d'âge en terme de développement pour leur commune. Simultanément, les évolutions récentes des comportements démographiques, les modifications importantes des structures familiales, les mutations en cours des stratégies résidentielles, les nouvelles formes de mobilités, les changements qui affectent le monde du travail sont autant de paramètres qui doivent intégrer les réflexions en matière d'aménagement et de développement du territoire, et qui font que les questions de prise en charge des publics enfants et juvéniles sont devenus prégnants au plan local.

De ce point de vue, l'essor des politiques locales en faveur de la petite enfance traduit la place grandissante qu'occupe le champ de l'action sociale et de l'éducation dans les problématiques de développement local.

Le processus de décentralisation a évidemment encouragé le transfert de compétences dans ce domaine aux différentes collectivités locales et territoriales, même s'il y a une nuance importante entre l'exercice des responsabilités inhérentes aux compétences légales attribuées aux collectivités et la définition d'une véritable politique territoriale.

Dans le premier cas, les interventions ne concernent souvent que quelques champs bien délimités, alors que dans le second cas, il s'agit bien de dépasser ces logiques sectorielles pour définir un projet local en faveur de la petite enfance, avec des objectifs politiques volontaristes portés par la collectivité territoriale et donnant lieu à des moyens spécifiques, au-delà des seules obligations réglementaires.

Plusieurs exemples récents témoignent de la prise en compte de cette thématique par les collectivités territoriales et les élus locaux. On peut ainsi faire référence à la formalisation de réseaux d'élus locaux autour des questions relatives à la petite enfance :

- **En 1998, plusieurs villes ont constitué le Réseau français des villes éducatrices (RFVE)**, dont l'objet premier était de favoriser l'échange d'expériences concrètes en matière de politiques éducatives locales. Elles ont pour objectif commun de promouvoir toutes les potentialités que les villes renferment pour assurer leur propre développement. La thématique petite enfance a été au cœur des réflexions de cette association et cela s'est traduit par de nombreuses réunions thématiques, la mise en réseaux des élus et des professionnels de terrain, l'échange de pratiques...

- Mais, **cette prise en considération des besoins spécifiques à la petite enfance par les élus locaux s'est également traduite par la mise en place de commissions de réflexion au sein de grandes associations d'élus au plan national** (AMF, AMRF, ADF, ARF...). Ils ont même été accompagnés par l'émergence de réseaux de professionnels, avec la mise en place, par exemple, de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV), où la question de la prise en charge de la petite enfance prend toute sa place.

Cet investissement politique révèle des tendances à l'œuvre depuis la fin des années quatre-vingts. Tout d'abord, « *peu de sujets font autant consensus que la santé et l'éducation, à la fois comme valeurs et comme facteurs de croissance*² ».

L'éducation est à juste titre présentée comme un levier de développement individuel et collectif, et

trouve donc toute sa place dans les problématiques territoriales.

Les élus y voient légitimement un registre d'action important pour assurer le renouvellement de leur population, pour intégrer socialement les enfants, pour accroître les compétences et les capacités nécessaires au développement humain de leur territoire.

Néanmoins, il convient d'ajouter que les représentations et les perceptions que portent les acteurs politiques sont centrales dans l'appréhension et la définition des problèmes publics, ainsi que dans la formalisation des réponses apportées. En effet, toutes les propositions concernant la petite enfance sont directement influencées par les différents modèles existants vis-à-vis de l'enfance, mais aussi par la façon d'aborder les questions qu'ils posent au reste du corps social.

La production des politiques publiques dépend en effet des représentations et des enjeux sociaux, ainsi que des valeurs sociales portées par les acteurs collectifs et institutionnels, mais aussi par tous les acteurs individuels.

Penser l'enfance dans nos sociétés contemporaines ne peut s'extraire des différentes formes d'organisation sociale qui structurent la vie quotidienne, que ce soit au sein de la famille, dans le système éducatif, ou dans toute autre institution :

- **D'une part, l'enfant est aujourd'hui davantage considéré comme un être social,** qui a besoin d'être

soutenu et encadré par son entourage et dont on cherchera aussi à développer les compétences. Les attitudes éducatives privilégient davantage le dialogue et l'écoute, et l'investissement affectif et cognitif des adultes est renforcé. La place des activités éducatives s'est d'ailleurs fortement développée dans le quotidien des familles, que ce soit dans le cadre de la prise en charge durant l'activité professionnelle des parents, dans celui de l'accompagnement scolaire ou des temps de loisirs. Ces nouvelles pratiques éducatives relèvent d'une véritable mutation culturelle, « *d'un retournement de la psychologie collective*³ » qui légitime les sentiments accordés à l'enfant et encourage son émancipation.

- D'autre part, **le développement massif du travail féminin, et la nécessité de répondre à l'articulation vie professionnelle/vie familiale pour permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle, est une préoccupation qui répond à un modèle de développement économique et social spécifique,** qui a inévitablement interféré sur le développement des politiques publiques en faveur de la petite enfance.

Le poids des représentations influence donc très concrètement la nature des réponses politiques aux besoins éducatifs et sociaux des enfants. Les élus locaux ne peuvent échapper au poids des valeurs collectives dominantes qui déterminent plus ou moins directement les choix politiques qu'ils mettront en œuvre.

2. De la mobilisation des acteurs locaux

Entrons maintenant dans les processus d'émergence et de mise en œuvre des politiques au plan local, qui s'appuie en grande partie sur la capacité de mobilisation des acteurs territoriaux. Les résultats de plusieurs enquêtes menées dans le cadre de différents projets de recherche⁴ nous ont permis de mesurer les formes de mobilisation et d'engagement des acteurs autour des questions de la petite enfance. Le terme de mobilisation est ici retenu dans son sens premier : celui d'un rassemblement de plusieurs acteurs autour d'un projet commun pour la mise en œuvre d'actions.

Dans le champ de la petite enfance, les parents sont évidemment les premiers concernés. Ils sont particulièrement sensibles à la socialisation et à l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'à leur devenir et à leur insertion professionnelle et sociale. Leur intérêt se traduit par la volonté de répondre à l'ensemble des besoins éducatifs et culturels des enfants, pour leur permettre le meilleur épanouissement possible. Les parents portent ainsi un regard de plus en plus attentif aux structures d'accueil et aux équipements ou services proposés sur leur territoire. Mais plus fondamentalement encore, le développement massif de la bi-activité dans les couples a créé des exigences de prise en charge de plus en plus fortes.

Les services d'accueil sont en effet indispensables pour permettre aux parents de gérer sereinement les contraintes de la vie quotidienne, et articuler activité professionnelle et charges éducatives. Une étude récente, réalisée pour l'Association des maires de France des Côtes d'Armor, nous a permis de mesurer l'attachement des familles à la proximité des services petite enfance, en milieu urbain comme en milieu rural. C'est fréquemment l'un des premiers services demandés par les familles venant s'implanter sur une commune. Les élus locaux se mobilisent également de plus en plus sur les questions relatives à la petite enfance. Cela peut dépendre de la configuration démographique et sociale des territoires, mais aussi des programmes politiques des équipes municipales.

La prise en charge des jeunes enfants devient un des thèmes de plus en plus présent dans les discours municipaux et dans les programmes politiques, trouvant ainsi une place légitime dans un projet de développement communal ou intercommunal.

Les élus prennent en effet de plus en plus conscience que ce domaine de l'action sociale concerne directement la vie quotidienne des familles et participe à la qualité de l'environnement local, contribuant au mieux-être de tous. Ils y voient également un levier central pour mettre en

œuvre une politique d'accueil de jeunes familles, voire de maintien démographique dans des espaces plus en difficulté.

Le développement des services d'accueil de la petite enfance répond concrètement à de fortes attentes pour les ménages les plus jeunes et peut simultanément contribuer au développement des emplois au plan local. Ces arguments sont souvent mobilisés pour justifier la mise en œuvre d'une politique petite enfance.

D'autres acteurs sont également mobilisés autour des questions relatives à l'enfance. Dans la plupart des territoires étudiés, la place des associations et de leurs réseaux ou fédérations à l'échelle nationale ne doit pas être négligée.

Il n'est pas rare de voir se développer des solutions associatives, portées souvent par les parents eux-mêmes, lorsque l'offre de services fait défaut.

Les organisations associatives peuvent ainsi porter des projets très ambitieux pour, à la fois développer des formules innovantes prenant en compte l'évolution des besoins des familles mais aussi, promouvoir le développement de politiques locales en faveur de la petite enfance.

Lieux de réflexion et d'action, ces associations peuvent participer au débat public et être force de proposition sur les questions relatives à la famille et à l'enfance, voire mettre en place directement des services pour les parents et leurs enfants.

Les services développés au plan local et l'ensemble de leurs personnels, sont également des acteurs importants dans les dynamiques impulsées au niveau territorial.

Leur participation active et quotidienne a des conséquences mesurables sur les contextes territoriaux et les dynamiques de développement.

Pour autant, d'autres acteurs contribuent également directement à la dynamique locale bien qu'ils ne soient pas implantés sur le territoire, développant ainsi un rapport beaucoup plus distancié au local. Ce sont avant tout les institutions et les collectivités territoriales ayant compétence directe dans ce champ de l'action sociale, tels que les Conseils généraux, les services de La Protection maternelle infantile (PMI), les Caisses d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, ainsi que l'ensemble des services déconcentrés de l'État.

Bien évidemment, la nature des actions entreprises n'est pas la même, et résulte d'arbitrages politiques pris à un échelon supérieur (Département, Région, État), ou de missions de régulation, de redistribution des ressources et d'aide à la mise en œuvre de projets.

Toutefois, dans la plupart des cas, ce sont des acteurs à part entière dans le déploiement des politiques locales, que ce soit par les moyens qui y sont directement affectés (redistribution réelle) ou par l'accompagnement des

acteurs territoriaux dans le développement des services destinés à la petite enfance.

Les différents entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche nous renseignent très précisément sur la motivation et l'engagement de ces différents acteurs locaux. Deux éléments essentiels doivent être soulignés. Leur discours révèle tout d'abord un positionnement très volontariste en matière de développement local.

D'autre part, les actions qu'ils entreprennent ou qu'ils entendent développer cherchent avant tout à satisfaire les besoins des populations résidentes, dans un réel souci de cohésion sociale et de solidarité, pour leur procurer les meilleures conditions de vie. Ce sont donc deux éléments déterminants et partagés par la majorité des acteurs. D'autres ambitions sont affichées, mais elles diffèrent légèrement selon le statut des acteurs.

Les élus locaux présentent souvent le secteur de la petite enfance comme un levier de développement local. Les discours restent très volontaristes, avec des expressions qui traduisent bien les motifs de leur mobilisation et de leur engagement dans une politique locale.

La sensibilité des élus au contexte sociodémographique est très forte et traduit une réelle préoccupation vis-à-vis du dynamisme de leur territoire. Il y a parfois l'expression d'un réel objectif de renforcement de l'attractivité du territoire, l'inversion des tendances démographiques et plus précisément l'accueil de nouvelles populations ne pouvant se faire sans répondre aux besoins des familles en matière de services quotidiens.

Les institutions se démarquent légèrement, notamment parce qu'elles sont extérieures et s'inscrivent davantage dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la mise en vie de leur projet.

Toutefois, au-delà de leurs objectifs généraux (conciliation vie professionnelle/vie familiale, accompagnement de la parentalité, égalité hommes/femmes, développement des services et des activités destinés à la petite enfance), imposés par les orientations politiques définies généralement à l'échelle nationale, les intentions exprimées rejoignent généralement les volontés politiques des acteurs locaux.

Le processus à l'œuvre pour multiplier le nombre de places d'accueil, tout en cherchant à dépasser les déséquilibres géographiques actuels, en est un témoin concret.

Ainsi, la diversité des configurations territoriales est le résultat de jeux d'acteurs très diversifiés, dont la nature et les modalités d'action sont multiples et variées. Cependant, l'analyse des enquêtes révèle des convergences très fortes, qui placent très clairement les politiques de la petite enfance au cœur des dynamiques territoriales, et comme réel levier de développement local.

3. Penser les politiques « petite enfance » à l'échelle locale

Pour terminer notre réflexion, il me semble pertinent de s'intéresser aux politiques locales en tant que levier de développement des territoires. De ce point de vue, l'échelle locale offre un certain nombre d'atouts, au rang desquels figurent la proximité des populations et la transversalité des réponses qui leur sont apportées.

Parmi les principales dimensions caractéristiques d'une politique « petite enfance », figurent à la fois la globalité de la réflexion et la transversalité des réponses déployées. De ce point de vue, l'approche territoriale présente un certain nombre d'avantages car elle oblige à dépasser la référence à une population ou à un public cible pour lui préférer une réflexion s'intéressant aux contextes territoriaux.

De fait, la politique « petite enfance » ne peut être réfléchie isolément, et les convergences sont nombreuses avec les autres secteurs de la vie locale.

Cette posture nécessite le développement d'analyses dépassant des logiques proprement sectorielles et relativement cloisonnées (modes d'accueil, école, restauration, PMI, temps libre...). Simultanément, elle doit promouvoir des actions intégrant les différents espaces et temps de vie des jeunes enfants tout en étant calées sur les réalités sociales locales.

Cette lecture horizontale englobe la multi-dimensionnalité des questions liées à la petite enfance et permet réellement de prendre en compte les parcours des enfants, à la fois dans leur dimension individuelle (globalité de l'enfant) et collective (réponse aux besoins sociaux exprimés localement).

C'est sans doute l'un des enjeux majeurs de la réforme des rythmes éducatifs actuellement à l'œuvre en France pour repenser, de façon globale et transversale, l'accueil des enfants entre leurs différents lieux et temps de vie.

Par ailleurs, nous avons déjà souligné que l'offre de services et d'activités, aussi importante soit-elle, ne suffit pas forcément à construire une réponse satisfaisante.

- D'une part, **les opportunités ne sont saisies que par les familles ayant de jeunes enfants qui savent en bénéficier**, avantageant plutôt ceux pour qui les distances physiques, sociales et culturelles ne constituent pas d'obstacles majeurs.
- D'autre part, les articulations entre les différents espaces institutionnels (mode d'accueil, école, famille...) et informels (réseaux de pairs...) que fréquentent les enfants ne sont pas toujours bien pensées.
- Enfin, la multiplicité des cadres temporels qui en découlent, et qui structurent la vie quotidienne des enfants, n'est pas toujours gérée de façon cohérente.

Pour toutes ces raisons, la réflexion à l'échelle locale présente de réels avantages. Elle fait obligatoirement référence au(x) lieu(x) de vie des jeunes enfants et de leurs familles, où s'opère l'essentiel de la mobilisation des ressources

éducatives et sociales nécessaires à leur développement.

C'est une échelle qui permet également de rapprocher plus facilement les différents espaces éducatifs, de construire les convergences éducatives et sociales.

La promotion des politiques « petite enfance » déployées à l'échelle locale s'inscrit bien dans cette perspective. La notion de territoire n'est pas entendue ici comme une simple maille de gestion et d'administration, mais comme un espace de développement social, où les questions sociales et éducatives sont l'affaire de tous : pouvoirs publics, familles, écoles, institutions, structures d'accueil, associations... c'est-à-dire, l'ensemble des acteurs. Cette conception peut néanmoins se heurter à des politiques publiques encore trop descendantes et cloisonnées, aux normes et aux règles parfois strictes et peu enclines à prendre en compte des spécificités territoriales.

Cette mobilisation collective autour des enjeux éducatifs et sociaux constitue un autre facteur de développement, de cohésion entre les différents groupes et collectifs (parents, professionnels, élus...).

Ce processus suppose enfin la participation des acteurs concernés eux-mêmes, dans notre cas les familles ayant des enfants en bas-âge, dans les démarches de réflexion et d'élaboration des politiques et des actions les concernant.

La réunion de toutes ces conditions est nécessaire pour mettre en œuvre un vrai projet territorial pour la petite enfance, à la fois de façon transversale mais aussi en dépassant les logiques propres aux acteurs ou aux institutions.

Cette logique traduit en quelque sorte « l'imposition d'une nouvelle conception communautaire de la vie publique locale⁵ », à l'image de ce qui s'est produit dans les domaines de la santé ou de l'action sociale (en Belgique, au Québec, en Espagne...).

Cette conception renvoie à trois dimensions indissociables. Elle repose tout d'abord sur une dynamique collective, réunissant des individus ou des groupes d'individus autour d'un objet commun, voire de la mise en œuvre directe d'actions. La petite enfance constitue de ce fait un objet particulièrement propice à l'engagement des acteurs dans une démarche collective. La dimension communautaire suppose également un repérage collectif des enjeux, des besoins et des ressources pour mettre en œuvre toutes ces actions collectives.

Le débat sur les valeurs éducatives et sociales est nécessaire pour donner du sens à un projet politique local.

Enfin, cette logique implique la participation ouverte de tous les acteurs concernés, en dépassant les frontières institutionnelles, en acceptant le partage de savoirs et de pouvoirs, afin de construire de vrais partenariats.

Pour toutes ces raisons, la rhétorique territoriale s'est progressivement banalisée dans le domaine de l'action

sociale, et notamment dans le champ de la petite enfance. Plusieurs éléments ont encouragé ce processus à partir des années quatre-vingts, notamment avec la mise en place des politiques territorialisées (zones d'éducation prioritaires, politique de la ville...).

Mobilisateur et largement associé à une forme de volontarisme politique, le territoire semble fournir toutes les raisons d'agir, en permettant de prendre en compte plus spécifiquement les besoins des sociétés locales, en articulant plus facilement les différents éléments du système d'acteurs, et en permettant de gérer les moyens mis en œuvre de façon plus efficace.

Cette entrée par le territoire permet non seulement aux acteurs locaux de concrétiser plus facilement les enjeux du développement social, mais, en plus, de repérer l'ensemble des ressources mobilisables.

Ce changement de paradigme dans l'approche des questions éducatives et sociales a encouragé les collectivités locales, les associations, les collectifs de parents, et plus largement l'ensemble des acteurs, à prendre des initiatives et à contribuer à la définition et à la construction des politiques « petite enfance » déployées au plan local.

Conclusion

Dans cet exposé, nous avons souligné la nécessité de prendre en compte la petite enfance, comme les autres publics d'ailleurs, dans tout processus de développement, notamment parce que c'est un facteur incontournable d'émancipation individuelle et collective.

L'accès aux ressources éducatives et sociales, par les jeunes enfants, leurs familles, mais aussi par l'ensemble du corps social, permet aux sociétés de se développer et de construire leur avenir.

Pour toutes ces raisons, l'environnement éducatif et social est devenu une dimension centrale dans la mesure du développement humain. Les enjeux économiques, sociaux, culturels, mais également démocratiques, sont très importants, dans la mesure où l'accès à des services sociaux et éducatifs de qualité détermine la capacité des jeunes enfants à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles dans leur environnement pour s'intégrer et devenir progressivement acteurs de leur vie.

De même, la réponse aux besoins de prise en charge des enfants, à la fois quantitativement (nombre de places) et qualitativement (diversité des formules d'accueil) constitue un réel facteur de bien-être pour les familles ayant des enfants en bas-âge.

Ces constats expliquent aussi pourquoi les questions inhérentes à la prise en charge des jeunes enfants occupent une place de plus en plus importante dans les projets de développement territorial. Les dispositifs contractuels impulsés par l'État et la CNAF, le processus

Ces évolutions ont donné une plus grande légitimité à tous les acteurs concernés par la petite enfance, au-delà des seules institutions (CG, CAF, MSA...), condition indispensable pour assurer une cohérence et une continuité entre différents espaces-temps que fréquentent les jeunes enfants.

Toutefois, la question du pilotage et de la gouvernance des politiques locales demeure encore très sensible aujourd'hui, notamment en France.

L'articulation des champs de compétences ministériels, le respect de la subsidiarité entre les collectivités et la gouvernance multiniveaux demeurent très délicats à orchestrer au plan local.

La réforme des collectivités territoriales et la poursuite du processus de décentralisation pose une fois de plus la question de l'échelle pertinente de mise en œuvre d'une politique petite enfance.

Inutile de courir après un périmètre pertinent à mes yeux, mais mieux vaut engager des démarches partenariales entre les différents acteurs concernés et articuler les échelles d'intervention pour dépasser les frontières administratives et les enjeux de pouvoirs entre collectivités et institutions.

de décentralisation politique ont encouragé le développement de politiques territoriales en faveur de la petite enfance, avec une prise de responsabilités de plus en plus importante de la part des communes, des communautés de communes et des autres collectivités.

La réflexion à l'échelle des territoires permet de surcroît une approche beaucoup plus globale et transversale de ces questions. De fait, la prise en charge de la petite enfance devient aussi un enjeu politique majeur à l'échelle locale, où les propositions portées par les élus sont accueillies avec beaucoup d'attention de la part des familles.

Notes :

¹ Pecqueur B., 2004, *Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale*, in Demoustier D. (coord.), *Économie sociale et développement local*, Les Cahiers de l'ESS, L'Harmattan, p.24.

² Duflou E., 2010, *Le développement humain*, La République des idées, Le Seuil, p.11.

³ Prost A., 1992, *Éducation, société et politiques*, Le Seuil, p.20.

⁴ Programme européen Equal « Être parent et travailler en milieu rural », programme du Réseau rural national, porté par la fédération nationale Familles rurales.

⁵ Ben Ayed C., 2009, *Le nouvel ordre éducatif local*, PUF, p.17.